

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

### Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Réponse à l'appel à projet pour le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2025 pour la mise en œuvre du projet « SécuriVélo : (ré)apprendre à faire du vélo et partager la route en Hautes Terres, terre de vélo » sur le territoire – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président et l'autorisant à valider les plans de financement et demander des subventions auprès des financeurs pour tout projet d'un montant inférieur à 50 000 € HT ;

**Vu** le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 et notamment son chantier n°9 « offrir une mobilité alternative » visant à développer la pratique du vélo pour rendre le territoire plus attractif, tant pour les résidents que pour les visiteurs ;

**Vu** l'appel à projet du Préfet du Cantal pour le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2025 publié le 14 février 2025, et notamment ses enjeux et son cahier des charges ;

**Considérant** que cet appel à projet s'avère être une opportunité pour accompagner les actions inscrites dans le Plan Vélo de Hautes Communauté, adopté par délibération n°2023-CC-201 du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 ;

**Considérant** la stratégie mobilité de Hautes Terres Communauté élaborée en 2020 et la feuille de route adoptée en 2022 faisant du développement de la pratique cyclable un axe majeur avec l'ambition d'être « un territoire cyclable » pour les habitants, notamment en accompagnant et sécurisant la pratique du vélo ;

**Considérant** le Plan Vélo de Hautes Terres Communauté et plus particulièrement les axes 3 & 4, respectivement « Equiper et aménager de nouveaux services vélos » et « Sensibiliser les habitants et les visiteurs » ;

**Considérant** que dans ce cadre, Hautes Terres Communauté a pour projet le déploiement des actions suivantes : l'accompagnement pour la prise en main du vélo à assistance électrique, la sensibilisation à la pratique du vélo pour se déplacer en toute sécurité auprès du jeune, et la sensibilisation à la pratique du vélo pour se déplacer en toute sécurité auprès du public sénior

**Considérant** que ces actions s'inscrivent dans l'enjeu d'accompagner « les nouveaux modes de mobilités dites douces » ;

**Considérant** que ces actions pourront être réalisées au cours de l'année 2025 ;

**Considérant** que cet appel à projet pourrait apporter un co-financement jusqu'à 100% du montant de l'opération ;

### DECIDE

**Article 1** : De répondre à l'appel à projets du Préfet du Cantal pour Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2025 ;

**Article 2 :** D'approuver le déploiement des actions susmentionnées pour répondre à l'enjeu d'accompagnement dans les nouveaux modes de mobilités dites douces ;

**Article 3 :** De valider le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	Taux
<b>Accompagnement prise en main du Vélo à Assistance Électrique</b> <i>Action à destination des actifs avant location des VTC-AE de HTC – (2 actions)            Prix unitaire 250 € HT</i>	500 €	ETAT (Appel à projet PDASR 2025)	5 600 €	100 %
<b>Sensibilisation à la pratique du vélo pour se déplacer en toute sécurité auprès du jeune</b> <i>Action à destination des scolaires (2 actions : 1 avec l'école de Neussargues et 1 avec l'école de Massiac) et des enfants inscrits à l'ALSH de HTC (3 actions ; 1 dans chaque site de l'ALSH)            Prix unitaire 820,00 € HT</i>	4 100 €			
<b>Sensibilisation à la pratique du vélo pour se déplacer en toute sécurité auprès du public séniors</b> <i>Action à destination de retraités pour promouvoir le déplacement à vélo avec un VAE de manière sécurité (2 actions)            Prix unitaire 500,00 € HT</i>	1 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>5 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 600 €</b>	<b>100 %</b>

**Article 4 :** De solliciter une subvention d'un montant de 5 600 € auprès de l'État dans le cadre de l'appel à projets pour le PDSAR 2025 ;

**Article 5 :** De préciser que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 ;

**Article 6 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 7 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

